

Mairie d'Anvin
258 rue d'Hesdin 62134 ANVIN
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 AVRIL 2019

Réunion du 24 avril 2019 à 20 heures en suite des convocations en date du 18 avril. Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mrs MERLIN et OBOEUF.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU :

Approbation du CM.

DELIBERATION ACCROISSEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL :

-Mr le Maire explique qu'une agente technique est en dépassement constant de son temps de travail car la charge avait été sous-estimée. Il propose donc l'accroissement de la durée de son temps de travail d'1 heure 30 par semaine. Accord du CM à l'unanimité pour une prise d'effet au 1^{er} mai 2019.

-Il est également proposé que les vitres des bâtiments scolaires et quelques-unes de la salle des fêtes soient nettoyées une fois par an par une entreprise. Accord à l'unanimité.

VOTE DES TROIS TAXES :

La séance ouverte, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'elle doit se prononcer sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes locales directes. Il fait part de son souhait de ne pas les augmenter tout en précisant que les bases d'imposition sont augmentées par l'Etat. Le conseil municipal, à la majorité des personnes présentes (10 voix pour, 3 abstentions) :

Décide de retenir les taux suivants pour l'année 2019 :

- taux de taxe d'habitation : 17,42%
 - taux de taxe sur le foncier bâti : 16,03%
 - taux de taxe sur le foncier non bâti : 39,12%
- Les allocations compensatrices s'élèveront à 23 356€.

Les dotations sont déterminées comme suit : DGF 42 697, DPEL 3 030, DSR P 15 346, DSR C 20 370, DNP 10 395.

VOTE DU BUDGET :

Mr le Maire présente la proposition de budget 2019 comprenant les reports 2018, la DECI pour 36 000€, ENR 10 000€ (subventionné à 50%), la signalétique 3 000€ et du matériel technique pour 5 000€.

Le budget se détaille comme suit :

- dépenses de fonctionnement : 482 893,00
- recettes de fonctionnement : 603 577,02
- dépenses d'investissement : 1 128 118,95
- recettes d'investissement : 1 144 180,95

les sections étant présentées en excédent. Ce budget inclut l'intervention des brigades vertes pour les tontes ainsi que le ramassage des déchets verts par ATRE.

Le BP 2019 est adopté à l'unanimité par 13 voix pour.

CALENDRIER :

- 08 mai : commémoration
- 18 mai : ATRE salle des fêtes
- 26 mai : élections européennes
- 09 juin : passage de la route des vacances
- 22 juin : fête de la musique par Rachelle

QUESTIONS DIVERSES :

- problèmes des fumeurs aux abords de l'école et des chaufferies: voir pour installer des pictogrammes et des interdictions, que peut-on faire ?
- problème eau rue de Mazinghem près du 1680 : recherche de l'origine, source, fuite ou fossé à curer.
- problème des CP pour les employés TNC : le décompte se fera dorénavant en semaine (5j/semaine)
- signalétique artisans/commerçants à actualiser
- est-il possible d'installer des rubans réfléchissants pour signaler ou délimiter l'accès PMR à la salle des fêtes ?
- dysfonctionnement de prises électriques dans la cuisine de la salle des fêtes.